

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES

SOUS-DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

OBJET :
Convention pour la
transmission
électronique des
actes soumis au
contrôle de légalité
ou à une obligation
de transmission au
représentant de
l'État : avenant n°1 :
changement d'un
opérateur exploitant
le dispositif de
transmission des
actes par voie
électronique.

Le nombre de
délégués en service
est de 70

Convocation du
conseil
en date du
31 mars 2021

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2021 à 19 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Henri CUBERLI, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric JEANJEAN, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Isabelle SIAU, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Danielle FABRE par Henri CUBERLI, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Nicole MARTIN par Jean-Luc HENNEBELLE, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Robert BATIGNE à Gilbert COSTE, Dominique DUBLOIS à Alain BOUSQUET, Bernard GRIMAUD à Sabine CHABERT, Benoît MERLIN à Philippe GREFFIER, Martine PUEBLA à Marie-Paule CAU, Régine SURRE à François DEMANGEOT, Bernard VIDAL à Bernard PECH.

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gérard LAMARQUE, Pierre MONOD, Henri POISSON, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, René MERIC.

Secrétaire de séance : Claire DARCHY.

Monsieur le Président rappelle que deux dispositifs, initiés par le Ministère de l'Intérieur, permettent l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« @ctes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et d'« AB » (Actes budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

. « @ctes », qui concerne tous les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un « tiers de transmission », ou « tiers certificateur », homologué par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat dans le département.

. « AB » utilise le canal d'@ctes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le progiciel financier utilisé par la commune : AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°20190007 en date du 6 février 2019, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois s'est engagée dans ce dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat en signant une convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la Préfecture de l'Aude ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la Communauté de Commune va s'équiper d'un logiciel permettant de gérer les assemblées délibérantes et que l'opérateur exploitant le dispositif de télétransmission actuel, à savoir JVS-MAIRISTEM, n'est pas compatible avec ce nouveau logiciel, il convient donc de changer ce dernier au profit de BERGER-LEVRAULT.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat signée avec la Préfecture de l'Aude afin de prendre en compte le changement du dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat signée avec la Préfecture de l'Aude afin de prendre en compte le changement du dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat ainsi que tous documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 6 avril 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.